



JN

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 12 avril 2021, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Julien Normand, maire suppléant.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2021-04-065
7092

- CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;
- CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 16 avril 2021 ;
- CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;
- CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

OUVERTURE

Monsieur le maire suppléant déclare la session ouverte à 19 h 38 et vérifie le quorum.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

2021-04-066
7093

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2021-04-067
7093

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 8 mars et de la réunion spéciale du 17 mars 2021.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire suppléant invite les membres du conseil à poser des questions.

2021-04-068
7093

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 mars 2021.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 610 m³, moyenne : 79 m³/jr

Secteur Les Buissons : 6 795 m³, moyenne: 260 m³/jr

Station de recherche : non disponible

Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois de mars 2021.

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : 20 janvier et 17 février 2021

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2021-04-069
7093

CORRESPONDANCE

Reçue :

* M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptations aux changements climatiques -21-03-11- Confirmation qu'un montant de 21 126 \$ sera déposé par le ministère des Affaires municipales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités.

Expédiée :

* Mme Frédérique Tremblay, coordonnatrice régionale en sécurité incendie et conseillère en ressources naturelles, MRC de Manicouagan -21-03-10- Envoi de la résolution numéro 2021-03-050 selon laquelle le conseil municipal accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2020 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin qu'il soit déposé auprès du ministère de la Sécurité publique.

* Mme Myriam Hotte, directrice générale, Groupe-conseil TDA -21-03-10- Envoi de la résolution numéro 2021-03-051 selon laquelle le conseil municipal accepte la facture finale du Groupe-conseil TDA pour la surveillance des travaux concernant l'aménagement de nouveaux puits d'eau potable et le remplacement de conduites (incluant la communication sans fil des automates).



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

* M. Grégory Perron, chargé de projet, Jean Fournier inc. -21-03-18- Envoi de la résolution numéro 2021-03-063 selon laquelle le conseil municipal accepte la soumission de Jean Fournier inc. concernant l'appel d'offres 2020-07 pour le projet de recharge de plage à l'est du quai municipal à Pointe-aux-Outardes, au coût de 10 323 532,87 \$, taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous avons reçu une (1) question par courriel, de M. Steeve Leblanc, concernant la date d'ouverture du terrain de balle considérant le printemps précoce. Le point sera rapporté au superviseur des travaux publics, M. Maxime Whissell, qui le prendra en considération.

2021-04-070
7094

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2021-04-12

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2021-04-071
7094

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 361-21 CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES INTERVENTIONS DESTINÉES À PRÉVENIR OU COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE

La conseillère Sylvie Ostigny donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 361-21 concernant la tarification du service de sécurité incendie pour les interventions destinées à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule. Il est également résolu qu'il y est une dispense de lecture lors de son adoption.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2021-04-072
7094

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 357-20 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 339-18 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Le conseiller Pierre Ross donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 357-20 modifiant le règlement numéro 339-18 et ses amendements.

Les modifications apportées au plan d'urbanisme par le règlement 357-20 ont pour objet de créer une nouvelle aire industrielle pour appuyer la transformation de l'argile marin, de créer une nouvelle aire mixte afin d'appuyer le développement d'une entreprise commerciale et de remplacer le plan des grandes affectations pour mieux le conformer à la conformation des propriétés et du cadastre, en plus d'intégrer les nouvelles aires d'affectation mentionnées précédemment.

Il est également résolu qu'il y est une dispense de lecture lors de son adoption.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



2021-04-073
7095

**ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 357-20 MODIFIANT LE
PLAN D'URBANISME 339-18 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

- ATTENDU QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- ATTENDU QUE** le plan d'urbanisme (339-18) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;
- ATTENDU QUE** le Conseil a jugé à propos de modifier le plan d'urbanisme au regard des objets de ce règlement ;
- ATTENDU QUE** les plans 35720-1 et 35720-2 (situation existante) 35720-3 et 35720-4, (situation projetée) font partie intégrante du présent règlement ;
- ATTENDU QUE** le plan 35720-5 remplace le plan des affectations du sol en vigueur pour préciser les aires d'affectation en fonction de l'état des propriétés foncières et pour tenir compte des nouvelles aires d'affectation créées en vertu du présent règlement.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-François Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le présent projet de règlement portant le numéro 357-20, lequel décrète et statue ce qui suit :

Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

Création d'une nouvelle aire industrielle

Une nouvelle aire sous affectation industrielle est créée à la limite nord du périmètre urbain situé à l'ouest du territoire, le long de la Rivière aux Outardes, à même des aires sous affectation forestière, résidentielle et publique. Le plan 35720-1 (situation projetée) illustre la modification. La reconnaissance de cette nouvelle aire d'affectation industrielle ne modifie pas l'aire d'affectation dont elle est retranchée, autrement que par la modification de ses limites.

La section 6.2.3 du plan d'urbanisme portant sur l'affectation industrielle est modifiée pour tenir compte de la nouvelle aire d'affectation reconnue en vertu du présent règlement et se lira dorénavant comme suit :

6.2.3 INDUSTRIELLE (I)

L'affectation industrielle comporte une zone située au nord de la municipalité, à l'intérieur d'un parc industriel partagé entre Pointe-aux-Outardes, Baie-Comeau et Pointe-Lebel. Elle comprend environ une dizaine d'entreprises, surtout associées au transport de marchandises, de même que l'industrie principale de la municipalité – la scierie des Outardes propriété de Produits forestiers Résolu. Le parc industriel est actuellement complet et il n'est pas prévu de l'agrandir. Une seconde zone est aussi identifiée pour permettre le développement de la société « Argile de mer » sur le site existant que cette société occupe.

Création d'une nouvelle aire sous affectation mixte

Une nouvelle aire sous affectation « Mixte » est créée à même des aires sous affectation résidentielle, agricole et de conservation pour reconnaître un établissement existant et favoriser son développement. Elle est localisée à la limite du périmètre urbain ouest du territoire le long de la Rivière aux Outardes en bordure du Chemin Principal. 35720-2 illustre cette modification.

La reconnaissance de cette aire d'affectation mixte ne modifie pas les aires d'affectation dont elle est retranchée autrement que par la modification de leurs limites.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

Modification du plan des grandes affectations du sol

Le plan des grandes affectations joint à ce règlement sous le numéro 35720-3 remplace le plan des grandes affectations du sol en vigueur, afin d'assurer généralement une concordance de ce plan avec l'état des propriétés et d'en améliorer ainsi la fonctionnalité. Il tient compte aussi des modifications apportées aux précédents articles de ce règlement par la création d'une aire d'affectation industrielle et d'une aire d'affectation mixte (résidentielle et commerciale).

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

2021-04-074
7096

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 358-20 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 341-18 ET SES AMENDEMENTS EN
VIGUEUR**

La conseillère Sylvie Ostigny donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 358-20 modifiant le règlement de zonage numéro 341-18 et ses amendements en vigueur.

Les modifications au règlement de zonage par le règlement 358-20 ont pour objet de créer une zone industrielle pour appuyer la transformation de l'argile marin, de créer deux zones mixtes permettant de favoriser le développement d'entreprises qui y sont implantées, de modifier la zone agricole 4 A par la création de la zone 4-1 A, de régir les élevages de poules et les ruchers comme usages complémentaires à un usage résidentiel, de modifier l'article 2.2.2.1 ayant trait à la classe « service à l'habitation », d'interdire les logements sur un terrain où on retrouve un poste d'essence ou une autre station de distribution de produits pétroliers et pour remplacer le plan de zonage et la grille des spécifications pour intégrer les nouvelles zones mentionnées précédemment et tenir compte des modifications apportées au plan des grandes affectations pour assurer la conformité plan de zonage au plan d'urbanisme.

Il est également résolu qu'il y est une dispense de lecture lors de son adoption.

2021-04-075
7096

**ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 358-20 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 341-18 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

- ATTENDU QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- ATTENDU QU'UN** règlement de zonage (341-18) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;
- ATTENDU QUE** le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets de ce règlement ;
- ATTENDU QUE** les plans 25820-1, 25820-2, 25820-3 et 25820-4 font partie intégrante du présent règlement et modifient le plan de zonage en vigueur ;
- ATTENDU QUE** le cahier des spécifications portant le numéro 25820-5 fait partie intégrante du présent règlement et modifie le cahier des spécifications en vigueur ;
- ATTENDU QUE** le plan 35820-6 fait partie intégrante du présent règlement et remplace dorénavant le plan de zonage en vigueur ;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



POUR CES MOTIFS, il est proposé par Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le présent projet de règlement portant le numéro 358-20, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2021-04-076
7097

**VACANCE AU POSTE DE MAIRE – DÉMISSION DE M. SERGE
DESCHÊNES**

- CONSIDÉRANT** la démission de M. Serge Deschênes au poste de maire, prenant effet le 2 avril dernier ;
- CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 336 de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités, lorsque la vacance du poste de maire est constatée dans les douze (12) mois qui précède le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, et que le conseil n'a pas décrété qu'elle doit être comblée par une élection partielle, les conseillers doivent, dans les trente (30) jours de l'avis de la vacance, élire l'un d'entre eux à ce poste ;
- CONSIDÉRANT QUE** dans ces circonstances, les membres du conseil municipal désirent procéder à l'élection de l'un d'entre eux au poste de maire ;
- CONSIDÉRANT QU'** après discussions entre les membres du conseil, seul le conseiller Julien Normand est intéressé à poser sa candidature.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Julien Normand au poste de maire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, à la suite de la démission de M. Serge Deschênes.

2021-04-077
7097

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE
POINTE-AUX-OUTARDES AINSI QUE LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Mme Geneviève Arsenault, du bureau Mallette, C.A., présente par vidéoconférence, explique le rapport financier 2020 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ainsi que le rapport du vérificateur. Elle répond également aux interrogations des membres du conseil municipal.

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les états financiers 2020 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, le tout tel que présenté par la firme comptable Mallette, C.A.

2021-04-078
7097

**CARACTÉRISATION INITIALE DU BENTHOS (2021) ET PLANIFIER LE
SUIVI BIOLOGIQUE (SUR 5-6 ANS) – RECHARGE DE PLAGE À POINTE-
AUX-OUTARDES**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit réaliser un suivi biologique au site de recharge de plage pour répondre aux exigences des autorisations environnementales obtenues ;
- CONSIDÉRANT** la proposition de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval pour planifier et réaliser la caractérisation initiale du benthos (2021) et planifier le suivi biologique (sur 5-6 ans) au site de recharge de plage ;
- CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour la fourniture de services est conclu avec un organisme à but non lucratif selon l'article 938 du Code Municipal.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

EN CONSÉQUENCE, il est par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval afin de planifier et réaliser la caractérisation initiale du benthos (2021) et planifier le suivi biologique (sur 5-6 ans) au site de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes afin de répondre aux exigences des autorisations environnementales, et ce, au coût de 74 000 \$, plus les taxes. Il est également résolu d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat avec la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval.

2021-04-079
7098

VENTE D'UN TERRAIN – RUE LABRIE EST

CONSIDÉRANT QUE des terrains n'ont pas été utilisés pour le projet de déplacement des résidences sur la rue Labrie Est, dans le cadre du dossier de l'érosion des berges ;

CONSIDÉRANT QUE M. Guillaume Ruel, qui sera propriétaire du 336, rue Labrie, désire acquérir le lot 5 663 560 afin de déplacer ou de construire une résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité priorise les propriétaires du secteur concerné en leurs donnant la possibilité d'acheter un terrain, au même coût que la Municipalité en a fait l'acquisition, plus les coûts d'arpentage et de cadastrage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de vendre le lot 5 663 560 qui est situé en zone d'habitation et qui n'a pas été utilisé pour le projet de déplacement des résidences dans le secteur de la rue Labrie Est à M. Guillaume Ruel au coût de 9 122,25 \$, plus les taxes.

Il est également résolu d'autoriser M. Julien Normand, maire et Mme Dania Hovington, directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer les documents reliés à cette transaction

2021-04-080
7098

PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a sollicité la MRC de Manicouagan pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers d'échange et la tenue d'un symposium sur la gestion des actifs en 2021 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes :

- Signifie à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues en 2021 sur la gestion des actifs ;
- S'engage à collaborer aux différentes étapes du projet (ateliers, symposium) prévues en 2021 ;
- M. Julien Normand, maire, Mme Dania Hovington, directrice générale

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



et secrétaire-trésorière et M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, participent aux activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM.

2021-07-081
7099

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL EN 2020

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 51 997 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2021-04-082
7099

ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD – GALA MÉRITAS 2020-2021

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don de 200 \$ au « Gala Méritas » 2021 de l'école secondaire Serge-Bouchard tout en répondant à trois (3) critères dans l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire, soit :

- Être résident de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ;
- Amélioration significative sur le plan académique ;
- Implication dans le milieu scolaire.

2021-04-083
7099

ACHAT DE DÉLINÉATEURS (BALISES ROUTIÈRES) – SECTEUR DE LA SAVANE CHEMIN DE LA BAIE-SAINT-LUDGER

CONSIDÉRANT les problématiques de visibilité causées par le vent en période hivernale dans le secteur de la savane sur le chemin de la Baie-Saint-Ludger ;

CONSIDÉRANT QUE la pose de délinéateurs en bordure de la route pourrait améliorer grandement la situation dans ce secteur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de cinquante-six (56) délinéateurs avec accessoires auprès de Signalisation Lévis, au coût de 858,20 \$ plus les taxes et le transport.

2021-04-084
7099

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE LES DUNES

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'école Les Dunes de Pointe-aux-Outardes concernant l'achat de stations de travail pour les élèves afin d'améliorer le jardin scolaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder une aide financière de 500 \$ à l'école Les Dunes de Pointe-aux-Outardes pour l'achat de stations de travail extérieures pour les élèves.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**TOURISME CÔTE-NORD – PROJET COLLECTION D'ÉCUSSENS
ROAD TRIP CÔTE-NORD**

- CONSIDÉRANT** le projet de développement d'une collection d'écussons Road trip Côte-Nord de Tourisme Côte-Nord ;
- CONSIDÉRANT QUE** les écussons à l'effigie des municipalités de la région seront rendus disponibles dans les bureaux d'information touristique pendant la saison estivale afin d'inciter les visiteurs à les collectionner ;
- CONSIDÉRANT** l'offre de Tourisme Côte-Nord pour l'impression des écussons qui représenteront la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de participer au projet de collection d'écussons Road trip Côte-Nord en faisant imprimer trois mille (3000) écussons représentant la municipalité de Pointe-aux-Outardes au coût de 1 595 \$, plus les taxes.

2021-04-086
7100

**AMÉNAGEMENT COMESTIBLE – IMPLANTATION ET ENTRETIEN DES
BACS DE CULTURE COMESTIBLES**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire poursuivre l'aménagement comestible qui a été installé l'an passé ;
- CONSIDÉRANT** l'offre de la Coopérative de solidarité Gaïa pour l'implantation et l'entretien des quatre (4) bacs de culture comestible.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de la Coopérative de solidarité Gaïa pour l'implantation et l'entretien des quatre (4) bacs de culture comestible au coût de 1 149,75 \$, taxes incluses.

2021-04-087
7100

**GRANDE WEBDIFFUSION – ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à s'inscrire à la Grande Webdiffusion (en remplacement du congrès 2021) de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 15, 16 et 17 juin 2021, et qui sera accessible en rediffusion jusqu'en décembre 2021, au coût de 399 \$, plus les taxes

2021-04-088
7100

**NOMINATION – CONSORTIUM DE RECHERCHE SUR LA POMME DE
TERRE DU QUÉBEC**

- CONSIDÉRANT** la démission de M. Serge Deschênes, effective en date du 2 avril dernier ;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de nommer une nouvelle personne au poste d'observateur sans droit de vote, au sein du conseil d'administration du Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec.

EN CONSÉQUENCE, proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Pierre Ross sur le poste d'observateur, sans droit de vote au sein du conseil d'administration du Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec, poste réservé à la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



2021-04-089
7101

REFONTE DU SITE WEB

CONSIDÉRANT

les offres de prix reçus pour la refonte du site web de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT QU'

après vérification, l'offre de prix qui répond le mieux aux attentes pour la refonte et la tenue à jour du site web est celle de ImageXpert.

EN CONSÉQUENCE, proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater ImageXpert pour la refonte du site web de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, au coût de 12 100, plus les taxes \$.

Le coût pour la refonte sera pris dans le surplus accumulé.

2021-04-090
7101

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Raynald Foster au titre de maire suppléant pour la période du 13 avril au 14 juin 2021.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

POINTS D'INFORMATION

- **Démission de M. Serge Deschênes au poste de maire**

M. Serge Deschênes a dû remettre sa démission au poste de maire parce qu'il devait quitter la municipalité pour des raisons familiales et personnelles. M. le Maire, Julien Normand, désire remercier au nom du conseil municipal et de la direction son excellent travail, son acharnement dans plusieurs dossiers et particulièrement celui de l'érosion des berges (*M. Deschênes était très fier d'avoir reçu les autorisations et octroyer le contrat avant son départ*) et sa capacité de rassembler et de concerter les différents intervenants pour arriver à des ententes. Nous aurons la chance de le revoir à la première pelletée de terre en compagnie des autres maires et mairesses qui ont travaillé depuis le début des travaux, il y a 20 ans.

- **Démission de Mme Joëlle Bernier au poste de superviseure des loisirs et de la culture**

Mme Bernier nous quitte pour relever de nouveaux défis à la Chambre de commerce de Manicouagan. Nous la remercions pour ses excellents services au cours de son mandat. Elle a été très importante et a permis à la municipalité de beaucoup évoluer avec ses politiques et ses activités.

- **COVID-19**

Nous avons une recrudescence et certaines éclosions dans des milieux de travail. M. Le Maire invite la population à être vigilante et prudente. Et, encore plus avec l'arrivée des touristes pour la période estivale.

- **Projet de recharge de plage**

L'autorisation du Ministère Pêches et Océans a été obtenu le 17 mars 2021 et le conseil municipal a octroyé le contrat pour réaliser les travaux à la firme Jean Fournier inc.. Le début des travaux à Manic 2 pour la préparation du matériel et le tamisage est commencé. Le matériel devra être approuvé avant d'être transporté. Les travaux sur la plage devraient commencer le 1^{er} juin 2021. Il y aura entre 20 000 et 22 000 voyages de camions entre Manic 2 et la rue Labrie. Il faudra être prudent et patient.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Ces travaux vont protéger notre municipalité et devront être terminés pour le 30 décembre 2021. Le transport du matériel devrait se faire sur une période de quatre (4) mois à raison de 150/200 voyages par jour. Il y aura des signaleurs et l'entrepreneur est avisé de la sécurité, la Sûreté du Québec pour la vitesse et le ministère des Transports pour l'entretien de la route. Notre radar pédagogique sera installé et on regarde la possibilité de faire l'acquisition d'un deuxième.

2021-04-091
7102

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous avons répondu à la question reçue en début de rencontre.

2021-04-092
7102

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 46.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSOSIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE